Définition et compétences

publié le 01/08/2012

Sommaire :

- Missions
- Composition

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Missions

contribuer à l'éducation à la citoyenneté
préparer le plan de prévention de la violence
proposer des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion
définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives

Composition

Le chef d'établissement ou son adjoint, président
Le gestionnaire
Le directeur de la SEGPA
Le CPE
Les personnels de santé et personnels sociaux du collège
3 représentants des personnels enseignants
2 représentants des agents
3 représentants des parents d'élèves
6 représentants des élèves désignés au sein du conseil de délégués réunissant tous les niveaux

Le CESC peut associer à ses travaux les partenaires compétents susceptibles de contribuer utilement à la politique éducative et de prévention de l'établissement.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.